

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 36 (1898)
Heft: 3

Artikel: 101 coups de canon
Autor: A.V.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-196703>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
PALUD, 24, LAUSANNE
Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements:
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS », LAUSANNE
SUISSE: Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50
ETRANGER: Un an, fr. 7,20.
Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES
Canton: 15 cent. — Suisse: 20 cent.
Etranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

24 janvier 1798-1898.

Notre canton se prépare à célébrer dignement l'anniversaire de l'indépendance; toutes ses localités, petites et grandes, ont à cœur de prendre part à cette manifestation patriotique.

Elle sera belle la journée du 24, alors que tous les cœurs vibreront de la même joie; alors que tous les partis, toutes les rivalités politiques s'effaceront au souvenir des glorieux événements auxquels nous devons notre liberté!

Mais nous ne nous réjouirons point en criant comme en 1798: « A bas les Bernois ! A bas l'ours ! » car — l'ours à part — nous ne voyons plus en eux, aujourd'hui, que des confédérés. Il serait par trop ridicule de conserver des ressentiments n'ayant plus leur raison d'être. Ce que nous allons fêter, c'est l'anniversaire de cette révolution qui nous a rendus à nous-mêmes, qui nous a permis de vivre de notre vie propre, de constituer enfin la petite république dont le drapeau flotta pour la première fois, le 24 janvier, à l'une des fenêtres du n° 21, place de la Palud, aujourd'hui maison Morin.

Si nous en croyons certains bruits, cet immeuble, devenu célèbre, aurait acquis tout à coup une plus-value énorme. Le propriétaire aurait déjà reçu des offres splendides de la part d'amateurs de maisons historiques et dont toute l'ambition serait de dormir sous ce toit patriotique.

A propos de ce drapeau et de l'inscription commémorative à placer au-dessus de la porte d'entrée de la maison Morin, — inscription encore voilée, et qui ne sera mise au jour que le 24 courant — nous nous demandons si on aurait commis une erreur, ainsi que le ferait supposer le texte de cette inscription reproduite dans tous nos journaux en ces termes:

Ici

dans la nuit du 23 au 24 janvier 1798,
les patriotes du Comité de Réunion
ont arboré le drapeau de l'émancipation
du

Pays de Vaud
portant vert sur blanc:
République Lémanique
Liberté. Égalité.

Décret du Grand Conseil du 13 mai 1897.

Nous ne concevons pas ici un drapeau blanc avec une devise brodée en vert.

L'histoire nous dit au contraire: « Le Comité de Réunion adopte la cocarde verte et le drapeau vert, pour la nouvelle république, » et, le 24 janvier, à la pointe du jour, on voyait flotter, aux fenêtres du Cercle, ce drapeau portant ces mots brodés en blanc: République Lémanique. Liberté. Égalité. »

La couleur verte est le symbole de l'espérance. Quand la verdure reparait aux arbres et dans les plaines, cette messagère du printemps est toujours accueillie avec joie. La couleur verte symbolisait alors, pour notre patrie vaudoise, qui venait de s'émanciper, un horizon nouveau, un avenir de liberté et de pro-

grès salué avec enthousiasme par nos populations.

Et c'est sur ce drapeau vert que, dans la nuit du 23 au 24 janvier, quelques aimables dames patriotes brodèrent en blanc, d'un côté: République Lémanique, et de l'autre: Liberté. Égalité.

La couleur blanche de la devise s'associait d'ailleurs parfaitement en cette circonstance avec la couleur même du drapeau; car le blanc est l'emblème de la vérité et de la justice. La manne, qui était blanche, était envisagée par les écrivains ecclésiastiques comme le symbole de la parole de Dieu.

Et ce sont ces deux couleurs qui furent définitivement adoptées pour notre canton de Vaud, en vertu d'un décret du Grand Conseil, du 16 avril 1803, portant à son article 1^{er}: *Les couleurs du canton de Vaud sont le vert clair et le blanc.*

Mais pour reproduire fidèlement ce qui s'est passé en janvier 1798, le drapeau de la fête du 24 sera conforme à celui qui fut arboré par le Cercle du Comité de Réunion, et la cocarde portée ce jour-là par tous les citoyens sera la cocarde verte.

Lausanne paraît très calme. Rien ne ferait supposer que nous sommes à la veille d'une grande fête. Et cependant de nombreux comités d'organisation travaillent activement, et tous rivalisent de zèle et de goût en vue de la décoration et de l'illumination de la ville.

On parle même de banquets de quartiers, en plein air, s'il vous plaît!.. Quel brûlant patriote!.. Il sera prudent, néanmoins, de faire chauffer les assiettes.

Et chaque quartier voudra planter son arbre de liberté, sapin ou tilleul. On nous dit à ce sujet que l'enthousiasme est si grand dans le haut de la ville que chaque propriétaire se propose de planter le sien devant sa maison. Ce sera toute une forêt.

Qu'on nous permette ici de rappeler un incident relatif aux arbres de liberté plantés en 1798. La joie de se sentir enfin libres était si grande chez les Vaudois que les arbres les plus hauts qu'on put trouver dans les montagnes et dans les plaines furent arrachés pour en décorer les places des villes et villages de la nouvelle république.

Aubonne ne resta pas en arrière dans l'exécution de ces premiers monuments de liberté naissante. Placés à proximité du Jura, les habitants s'empressèrent de couper le plus beau sapin de la montagne et de le planter sur la place publique. Dans cette circonstance, Aubonne se signala en faisant confectionner un immense bonnet rouge en fer-blanc, qui fut placé au sommet de l'arbre.

On s'en donna à cœur joie, et l'on fit une bombance telle que ne pouvant payer entièrement M^{me} Comte, propriétaire de l'hôtel de la Couronne, on fut forcé de redescendre le bonnet rouge pour le lui laisser en nantissement du solde.

Lors de la révolution de 1830, faite principa-

lement par les habitants de la Côte, Aubonne fut la première à planter son arbre de liberté. On se ressouvint du bonnet rouge et quelques citoyens furent députés auprès de M^{me} Comte, qui, quoique fort âgée, n'avait perdu ni la mémoire, ni le mémoire, grossi des intérêts de 32 ans, qu'elle présentait à la députation, disant qu'elle était prête à rendre le bonnet rouge moyennant finance. On trouva sans doute que le jeu n'en valait pas la chandelle, car le bonnet ne fit point partie cette fois des réjouissances publiques.

Il n'en fut pas de même à la révolution de février de 1845. La bonne M^{me} Comte n'était plus de ce monde et son fils, possesseur de l'hôtel, n'hésita pas à faire un sacrifice à la patrie. Le bonnet rouge fut réintgré dans tous ses droits, avec les honneurs qui lui étaient dus, et chacun a pu le voir figurer à la place qu'il avait occupée 47 ans auparavant.

L. M.

101 coups de canon.

On nous écrit de Montreux, le 11^{er} courant:

Monsieur le rédacteur,

Quelques amis, dont je faisais partie, groupés, dimanche soir, autour d'une bouteille de Montreux 1895 — qui devient fort rare — s'entretenaient de la fête du 24 janvier dont ils avaient le programme officiel sous les yeux. Ce programme porte, à son article premier:

Au chef-lieu du canton, à l'aube, le centième anniversaire du 24 janvier 1798 sera annoncé par une salve de 101 coups de canon, tirés au signal du bois de Sauvabelin.

Nous nous sommes demandé pourquoi cent et un coups de canon et non cent, tout simplement?... Cette question posée étant restée sans réponse, je me permets de vous la soumettre, espérant de votre amabilité quelques lignes à ce sujet, dans le *Conteur* de samedi prochain.

Veuillez agréer, Monsieur, nos remerciements anticipés et l'assurance de notre considération distinguée.

A. V.

Monsieur A. V. nous permettra de lui dire que s'il avait été abonné au *Conteur*, ainsi que ses amis, ils auraient trouvé dans son numéro du 23 avril 1892, l'explication demandée. Et la voici:

« Les opinions varient relativement à l'origine de la coutume qui consiste à tirer cent et un coups de canon dans des occasions solennelles. Plusieurs personnes expliquent ce nombre par l'ancienne habitude qu'avaient les Allemands d'ajouter à tout le nombre un, habitude qu'on retrouve dans le droit allemand et qui s'est conservée dans le commerce, ainsi que dans la vie ordinaire.

» D'autres donnent à ce nombre l'origine historique suivante: Lorsque l'empereur Maximilien revint en Allemagne couvert de lauriers, d'une campagne qu'il avait entreprise, et qu'il entra à Augsbourg, on lui fit dans cette ville une réception brillante et l'on tira, en son

honneur, *cent* coups de canon. Mais le chef des constables, craignant de s'être trompé d'un coup au préjudice de l'empereur, et voulant s'épargner tout reproche, fit charger de nouveau le canon et tirer encore un coup. — D'Augsbourg, Maximilien se rendit à Nuremberg. Cette ville ne voulant pas faire moins d'honneur à l'empereur que la ville d'Augsbourg, fit tirer, à son entrée, cent et un coups de canon.

De là doit dater la coutume de tirer *cent et un* coups de canon dans les occasions solennelles. »

On inspeçchon de piquettes.

Lè piquettes étions, lè z'autro iadzo, lo gros dè l'armée dão petit état-majo dè noutra vilhie melice. Tsaquè veladzo ein dévessâi fourni on part et lo comi d'exerciço lè fasâi traci quand y'avâi dâi z'odrèis à portâ, sâi po allâ préveni lè valottets recrutâ que failliâi parti po l'écoula, sâi po oquî d'autro. Dévessont sè preseinta à l'avant-revua, iò mantegnont l'odrè déveron lo bureau dão comandant ein fasseint recoulâ lè z'einfants et lè dzeins que gravâvont; et à la granta revua, l'est leu que passâvont devant le compagni avoué dâi croubeliès po bailli lè cartouchès ài sordats et que gardâvont lè tsévaux dâi colonets tandi lè dix z'hâorès dâi z'officiers.

C'étai on dzo dè granta revua. Dein cé temps, lè bataillons d'élite et d'resava aviont tsacon onna compagni dè grenadiers, iena dè vortigeu et quattro dè mouscatéro; mà quand on fasâi la granta revua, on ne la fasâi pas po tot l'arrondissément, que dévessâi fourni lo bataillon d'élite; mà feimnameint po onna seqchon, dè façon que n'avâi que 'na demi compagni dè grenadiers, 'na demi dè vortigeu et duè compagni dè mouscatéro. Mà adon, lè compagni étions destra fortès, surtòt clliâo dè resava et lè bataillons, clliâo dzo dè revua, n'étiot rein tant petits. Quand bin n'avâi que n'eimpartiâ dâi grenadiers et dâi vortigea, ti lè z'officiers dévessont assistâ, quand bin sè pregnont dein tot l'arrondissément, dè mémo que l'état-majo dão bataillon, que compregnâi lo colonet, qu'avâi lo tsap gansi, la palasse et dâi z'épolettes, onna pliata et l'autro à gros vêtons tordus; lo gros majo, qu'avâi lo chacot et duè z'épolettes à frindzès; l'aide-majo, qu'avâi on époletta à frindzès su l'épaula drâite et onna pliata su la gautse, et lo quartier-maître, qu'avâi lè sinnès coumeint lè capitaino, et lè lutenieints et sous-lutenieints, iena à frindzès su l'épaula gautse et onna pliata su la drâite.

A coté dâi troupiers et de l'état-majo lâi avâi onco lè tambou, la musiqua et lo petit état-majo que compregnâi lo comandant d'arrondissément, l'officier d'armémeint, lè fourriers d'état-majo, qu'aviont le galons ào coutset dâo bré, lè comis et lè piquettes.

Don, à iena dè clliâo revuès, su lo Praumoeino, à Cossené, lo comandant fe alligni lè piquettes po férè l'inspeçchon dè clliâo gaillâ, et lâo comandâ: « Sabre en main! » Traisont ti lâo sabro, que tignont pè la pognâ, ein appoyeint lo bet su l'épaula, hormi on petit gaillâ dè pè Moâiri que ne fe pas pi état dè lo traîre et que resta sein budzi. Lo comandant que vâi lo compagnon que n'a pas obéi ào comandâmeint, lâi demandâ cein que cein allâvè à deré?

— Pâyo demi-pot se vo lo pâodè sailli, comandant, se repond la piquette qu'avâi on toupet dâo tonaire! Ma fâi sè sont ti met à rirè; mà lo comandant, qu'étaï portant tot boun'einfant, ne volliâvè pas qu'on menâi lo mor su lè reings et bailli dou iadzo veingtè-quatre hâorès d'arrêts ào troupiers dè Moâiri po lâi bailli lo temps dè dérouilli son sabro, què lè

camerado ne furont pas fotus dè sailli dâo fourreau.

Une inspection de piquettes.

Sous ce titre, nous publions plus haut un article inédit du regretté C.-C. Dénérâaz. Mais comme tous nos lecteurs ne connaissent pas le patois, et que cet article contient de très curieux détails sur nos milices d'autrefois, nous en donnons ici une traduction littérale:

Les piquettes formaient le gros de l'armée du *petit état-major* de notre vieille milice. Chaque commune devait en fournir une ou deux, et le comis d'exerce les requirait dès qu'il y avait des ordres à porter, soit pour aviser les jeunes gens recrutés qu'ils devaient se rendre à l'école militaire, soit dans d'autres circonstances.

Les piquettes devaient se présenter à l'avant-revue où elles avaient à maintenir l'ordre autour du bureau du commandant, en éloignant les enfants et les curieux qui s'aggloméraient en cet endroit. Les piquettes étaient en outre chargées de passer devant chaque compagnie, avec des corbeilles remplies de cartouches à distribuer aux soldats. Ce sont ordinairement elles qui gardaient les chevaux des colonels pendant que le corps des officiers faisait les *dix heures*.

Dans ce temps, nous dit M. Dénérâaz, les bataillons, d'élite et de réserve étaient composés chacun d'une compagnie de grenadiers, d'une compagnie de voltigeurs et de quatre compagnies de mousquetaires.

Quand on faisait la grande revue, on ne la faisait pas pour tout l'arrondissement qui devait fournir le bataillon d'élite, mais seulement pour une section, de façon qu'il n'y avait qu'une demi-compagnie de grenadiers, une demi-compagnie de voltigeurs et deux compagnies de mousquetaires. Cependant, comme les compagnies étaient très fortes, surtout celles de réserve, les bataillons étaient aussi très forts, les jours de revue. Lors même qu'il n'y avait ainsi qu'une partie des grenadiers et des voltigeurs, tous les officiers de l'arrondissement devaient assister ainsi que l'état-major du bataillon, qui comprenait le colonel portant le chapeau gancé, la palasse, et des épaulettes dont l'une était plate et l'autre à gros bouillons tor dus; — le gros major, qui avait le shako et deux épaulettes à franges; — l'aide-major, avec une épaulette à franges sur l'épaula droite et une épaulette plate sur la gauche; — le quartier-maître ayant des épaulettes comme les capitaines et les lieutenants et sous-lieutenants, l'une à franges sur l'épaula gauche, l'autre plate, sur l'épaula droite.

A côté des troupiers et de l'état-major, il faut citer les tambours, la musique et le *petit état-major* comprenant le commandant d'arrondissement, l'officier d'armement, les fourriers d'état-major, qui portaient les galons au haut du bras; puis les piquettes.

A l'une de ces revues, sur le *Pré aux Moines*, à Cossenay, le commandant fit aligner les piquettes pour l'inspection. Il leur commanda: « Sabre en main! » Tous tirent le sabre qu'ils tiennent par la poignée en appuyant la pointe sur l'épaula. Seul un petit homme de Moiry reste immobile.

— Pourquoi n'avez-vous pas obéi au commandement? lui demanda le commandant.

Le soldat en défaut répond sur un ton goguenard: — Je paie demi-pot si vous pouvez le sortir, commandant.

A cette réplique, les rires éclatent dans les rangs; mais le commandant, qui était cependant un « bon enfant », lui inflige vingt-quatre heures pour lui donner le temps de dérouiller son sabre, que les camarades ne purent jamais sortir du fourreau.

Une journée bien remplie.

Pour ceux de nos compatriotes qui voudront suivre fidèlement, en bons Vaudois, le programme des fêtes du centenaire, le 24 janvier 1898 ne sera pas une journée de chômage. Dès l'aube à la nuit, c'est une suite ininterrompue de cérémonies et de manifestations diverses. Presque pas d'entr'actes. A peine aura-t-on le temps de prendre ses repas. Sonneries de cloches, salves d'artillerie, cortèges, inaugurations, discours, fanfares, chants, productions gymnastiques, banquets, feux de joie, représentation théâtrale, rien ne manque 'au programme.

De toutes ces festivités, l'une des plus intéressantes sera certainement la représentation du drame « **Davel** » de M. V. Rossel, donnée, le soir, au théâtre, par la *Société littéraire*.

Tous nos confrères ont dit le soin avec lequel cette pièce a été montée. Ce sera non seu-

lement une représentation dramatique d'un caractère vraiment littéraire — le nom de M. Rossel en est un sûr garant, — ce sera aussi une leçon d'histoire très attrayante. Tout a été réglé d'après des données historiques très précises, aimablement fournies à la Société littéraire par les personnes les plus autorisées, Jugez plutôt. M. Ch. Vuillermet, l'auteur du *Vieux Lausanne*, a présidé à la confection des décors, qui reproduiront fidèlement l'état des lieux en 1723. Trois décors entièrement nouveaux ont été peints par M. Behré: *La place de Cully et la maison de Davel, la terrasse de la Cathédrale et la salle du Conseil des Deux-Cents, à Lausanne*. Ils sont très réussis. M. L. Bron, de Genève, un spécialiste, a bien voulu donner les détails et dessins nécessaires pour la confection des costumes, qui, tous, seront rigoureusement exacts. Enfin, plusieurs renseignements sur les mœurs militaires, les séances du Deux-Cents, les ordonnances bernoises, ont été demandés à MM. les archivistes, bibliothécaires et directeurs des musées des villes de Berne et de Lausanne.

Il sera donné trois représentations du drame *Davel*, les 24, 25 et 26 janvier. Les billets seront en vente chez MM. Tarin et Dubois, à Lausanne, le 17 courant, pour les actionnaires du Théâtre, le 18, pour les actionnaires de l'entreprise, et dès le 19, pour le public. De nombreuses demandes sont déjà parvenues au Comité d'organisation.

Marguerite l'effeuilleuse.

NOUVELLE VAUDOISE

II

La jeune fille éssuya ses larmes, une vive rouleur envahit ses joues, et elle répartit avec vivacité: « Je ne viens point vous demander l'aumône, mon parrain; ma mère en mourant m'a recommandé de me rendre auprès de vous pour vous demander conseil et pour obtenir une place ou de l'ouvrage par votre entremise, puisque, a-t-elle ajouté, il n'est pas convenable pour une jeune fille de se présenter seule. Ah! je vois bien que je n'ai plus personne sur la terre », continua-t-elle, et les larmes recommencèrent de plus belle.

— Allons, ne vas-tu pas recommencer, petite *piorne*; mais aussi ta mère commence par dire qu'elle ne veut pas que tu serves dans une auberge, comme s'il y avait du déshonneur à cela. A-t-elle cru que je pourrais te garder pour t'encaîner comme une image?

— Oh! mon parrain, je sais coudre, laver, repasser, travailler au jardin et à la vigne. Seulement, je ne voudrais pas servir du vin dans un établissement public, parce que ma mère m'a dit souvent que ce n'était pas la place d'une jeune fille, mais, pour le travail et la peine, je ne les crains pas, au moins.

— Hé bien! soit, nous verrons ce qu'on pourra faire; en attendant, viens vers Suzanne, à la cuisine, tu dois avoir faim, et c'est le moment de souper; cela fait, tu iras te reposer jusqu'à demain, car je suis sûr que tu en as bon besoin.

Marguerite le suivit à moitié rassurée par les paroles presque bienveillantes de l'oncle Samuel. Quant à ce dernier, il venait de ressentir, pour la première fois de sa vie, un sentiment d'intérêt et de compassion.

Le lendemain, l'oncle Samuel se rendit chez Abram Cornaz; il lui expliqua le genre de visite qu'il venait de recevoir et lui proposa finalement d'engager Marguerite.

— Le temps de l'effeuillaison n'est pas encore là, répondit Abram, mais si la petite a le goût du travail, tu n'as qu'à me l'amener, nous ferons bien en sorte de lui trouver de l'occupation, pourvu, toute fois, que ce ne soit pas une *demoiselle*.

— Ah! pour ça non, cousin Abram, elle a bonne façon autant qu'une demoiselle, mais elle m'a l'air de ne pas craindre la besogne; quant à l'honnêteté, tu peux compter dessus, elle a été à bonne école chez sa mère, qui était la plus brave femme du monde.

C'était la première fois de sa vie que le digne aubergiste se surprit à dire autant de bien de quel-